

Chers adhérents, chers sympathisants,

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 a été adopté de justesse le 9 décembre par l'Assemblée nationale. La suspension de la réforme des retraites constitue un acquis important : certains pourront partir plus tôt à la retraite. Mais, rappelons-le, il s'agit d'une suspension et non d'une abrogation.

Pour les retraités actuels, cette mesure est neutre. Les dispositions les plus dures, (doublement des franchises médicales, gel des pensions et coupes hospitalières) ont été écartées. Restent des points de vigilance : la taxe sur les mutuelles, qui risque d'alourdir nos cotisations.

L'avenir des retraites dépendra des choix budgétaires à venir. Restons mobilisés et attentifs.

Vigilance nécessaire.

Reconnaissance et Place des Retraités : Contre l'Ostracisme

L'ostracisme et la discrimination envers les retraités sont de plus en plus visibles, alimentés par les pouvoirs publics et les médias. Cette exclusion, basée sur l'âge, repose sur des pratiques institutionnelles et des préjugés. Elle s'accompagne d'un vocabulaire péjoratif tel que "dépendance," "sénilité," ou "boomers."

De puissants stéréotypes contribuent à cette stigmatisation, notamment l'idée que "toutes les personnes âgées sont pareilles" ou qu'elles représentent un fardeau pour l'économie et le système de santé. L'absence des retraités dans les instances de décision les concernant est une autre forme de discrimination.

Pourtant, les retraités occupent une place essentielle dans notre société. Leur contribution est majeure, qu'il s'agisse de l'aide apportée aux proches, d'un engagement bénévole remarquable ou d'un comportement de citoyens actifs et responsables.

Par leurs contributions humaines, économiques et sociétales à la collectivité, les retraités ont toute leur place. Ils méritent la reconnaissance de leur niveau d'implication, qu'elle soit intergénérationnelle, bénévole ou en tant qu'acteurs actifs dans la vie de la cité et dans les instances qui devraient pleinement les représenter.

Un projet de société qui se contente de monter les générations les unes contre les autres n'est pas constructif. L'ANR, s'oppose à toute forme d'ostracisme et le fait savoir.

Les acteurs de la santé (fédérations hospitalières, syndicats, associations d'usagers) expriment de vives inquiétudes face aux projets de réforme des ARS, les jugeant potentiellement dangereux pour la cohérence du système.

Les Principales Craintes

- Rupture de l'Équité Territoriale : La crainte majeure concerne le transfert de compétences et d'une partie du financement (via la CSG) aux Conseils Départementaux. Ceci pourrait créer un "patchwork inégalitaire" où la qualité des soins dépendrait des ressources et des priorités financières de chaque département, brisant le principe d'universalité et de solidarité de la Sécurité sociale.
- Affaiblissement du Pilotage : L'ARS est l'unique entité qui coordonne le sanitaire, le médico-social et la prévention au niveau régional. Les acteurs craignent qu'une subordination de l'ARS aux Préfets fragilise cette cohérence et transforme la santé publique en un simple outil d'ordre public ou de gestion budgétaire, au détriment de l'expertise sanitaire.
- Manque de Vision Stratégique : Les organisations dénoncent une réforme annoncée sans concertation préalable ni diagnostic partagé. Elles appellent à une loi de programmation en santé solide plutôt qu'à un "mikado institutionnel" improvisé, estimant que la réorganisation administrative n'apporte pas de réponse aux problèmes structurels du manque de moyens et d'accès aux soins.

Des erreurs administratives peuvent vous faire perdre vos droits

De nombreuses erreurs administratives peuvent entraîner une perte ou un retard dans l'obtention de vos droits sociaux (retraite, chômage, aides, etc.).

- Retard ou Omission d'Inscription/Déclaration : Ne pas s'inscrire immédiatement à France Travail (ancien Pôle Emploi) dès la perte d'emploi décale l'indemnisation.

De même, un retard dans la déclaration de revenus ou l'oubli de demander une aide peut entraîner un manque à gagner.

- Informations Erronées ou Incomplètes : Une saisie incorrecte (ex : numéro de sécurité sociale) ou l'omission d'informations sur votre situation (maladie, pension d'invalidité, statut de conjoint) peuvent bloquer ou fausser le traitement de votre dossier.
- Non-Transmission de Pièces Justificatives : L'oubli d'envoyer rapidement les documents demandés par l'administration (CAF, Assurance Maladie, France Travail) retarde l'ouverture de vos droits.
- Négliger le Suivi de Carrière/Retraite : Des erreurs ou des oubliés sur le relevé de carrière (trimestres non pris en compte, régimes oubliés) sont fréquents et peuvent diminuer le montant de votre future pension. Il est crucial de le vérifier plusieurs années avant le départ.

L'anticipation et la vérification rigoureuse des informations sont vos meilleurs alliés pour sécuriser vos droits.

Le dispositif du "droit à l'erreur" permet de rectifier de bonne foi sans sanction, mais ne s'applique pas aux retards de déclaration.

Mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)

Les SPDA devraient fonctionner à partir du 1er janvier 2026 leur création découle de la loi Bien-vieillir et autonomie d'avril 2024.

Son objectif est de simplifier et d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants, en mettant fin au "parcours du combattant".

Le SPDA n'est pas un nouvel organisme, mais un engagement de service rendu et piloté par le Conseil Départemental, impliquant tous les acteurs de l'autonomie.

Ses quatre missions socles sont :

1. L'accueil, l'information et l'orientation.
2. L'évaluation des situations et l'instruction des droits.
3. Le soutien à des parcours personnalisés et coordonnés.
4. Le repérage, la prévention et « aller vers » les publics vulnérables.

Ce service repose sur une responsabilité et un co-portage partagés (Conseil départemental, MDA, DAC, Sécurité sociale, etc.).

L'enjeu majeur est de garantir l'équité de traitement sur tout le territoire national, en assurant lisibilité et proximité pour les usagers.

L'année 2025 est consacrée à l'installation de la gouvernance et au déploiement du cahier des charges national.

Les travaux de la commission défense

Le FLASH de la commission Défense est plus qu'un simple bulletin : c'est notre arme collective pour informer les retraités de leurs droits. Dès janvier, nous élaborerons les travaux sur la Motion et la mise à jour du dossier « Rencontres avec les Élus », avec trois réunions stratégiques pour préparer, finaliser et consolider nos actions. Ensemble, nous affirmons notre détermination : défendre les retraités, porter leur voix et garantir que l'information devienne un véritable levier de protection. Avec énergie et conviction, nous faisons du FLASH un outil vivant, utile et indispensable.

La commission Défense avance unie, proactive et résolue pour que chaque retraité reste entendu et respecté, et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Nos valeurs

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PRÉMUNIR - S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@anrsiege.net